Envoyé en préfecture le 20/05/2026
Reçu en préfecture le 20/05/2026
Publié le
ID : 056-215600149-20260519-372026-DE

République Française
Département MORBIHAN
Commune de BERNE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19/05/2026

Référence
2026 -037

Objet de la délibération
Dispositif argent de poche

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	18	19

Date de la convocation
12/05/2026

Date d'affichage
12/05/2026

Vote
A l'unanimité Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Vannes
Le :

Et

Publication ou notification du :

L' an 2026 et le 19 Mai à 19 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle de la Mairie sous la présidence de GUILLOUX David, Maire

Présents : M. GUILLOUX David, Mme FLEGEO BRACHET Maryse, M. JACQUES Laurent, Mme LE DAIN Josiane, M. LE DORTZ Pascal, M. ZANOTELLI Christian, M. COURTEAUD Patrice, Mme FLÉGEAU Andrée, M. PAUILLAC Dominique, Mme DUCLOS Nathalie, Mme LE PARC Isabelle, Mme JÉGOUZO Anne, Mme LUCAS Nicole, M. FRANCOIS Julien, M. GRAGNIC Luigi, M. GUILLOIS Guillaume, Mme LÉVENARD Sarah, M. SIMON Bartek

Excusée ayant donné procuration : Mme LARGEAU Cathy à Mme JÉGOUZO Anne

A été nommé secrétaire : M. SIMON Bartek

Objet de la délibération : Dispositif argent de poche

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un dispositif "Argent de poche" avait été mis en place en 2021 sur la Commune de Berné.
Monsieur Le Maire propose à l'assemblée de renouveler ce dispositif pour 2026 dans les conditions suivantes :

- Le public : destiné aux jeunes de 15 à 17 ans, habitant la commune.
- Les objectifs : permettre aux jeunes d'appréhender le monde du travail, d'avoir une approche citoyenne, d'améliorer les échanges entre jeunes et adultes.
- Les missions : entretien des espaces verts, nettoyages des équipements, des locaux, désherbage manuel des parterres et cimetières.
- Les modalités : en contrepartie de travaux de la commune, les jeunes obtiendront une **indemnité de 15 € pour 3 heures travaillées** (dont 1 /2 h de pause)
- Période retenue : Juillet 2026

Une réunion sera organisée avec les jeunes intéressés pour présenter le dispositif, les chantiers à réaliser, le règlement, les dossiers de candidature avec les documents à remettre.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- VALIDE le dispositif argent de poche pour juillet 2026 dans les conditions présentées ci-avant,

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à remplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour copie conforme :
En mairie, le 20/05/2026
Le Maire,

MAIRIE DE BERNE (Morbihan)

David GUILLOUX